

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 juin 2023, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Fontanès, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 30 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ Commune de FONTANES :

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

▪ Commune de MARCENOD :

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Patrick FAURE – Olivier FLECHET

▪ Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

▪ Commune de SORBIERS :

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Christophe FARA

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Compte de gestion 2022

L'exécution des dépenses et des recettes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier.

Le compte de gestion établi par ce dernier concorde avec le compte administratif du syndicat. Il n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;
Vu la délibération n°2022-002 du 03/02/2022 portant approbation du budget primitif 2022.

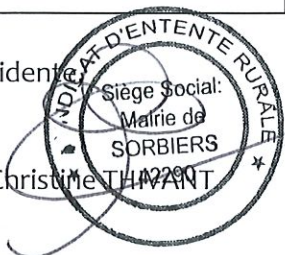
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente

Marie-Christine THIVANT



Pour extrait certifié conforme
Sorbiers, le 13 juin 2023
Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.